

## Accompagnement social des réfugiés (action expérimentale)

### Porteur de l'action

**NOM :** Fondation Edith Seltzer  
 ☐☐ : 04.92.25.32.92  
 ☐☐ : direction@fondationseltzer.fr

### Intervenante

**NOM :** Mireille BESSON  
 Adresse : 6, rue Capitaine de Bresson - 05000 Gap  
 ☎ : refugies.logement@fondationseltzer.fr

### PUBLIC CONCERNE

Tout type de ménage (personnes isolées ou familles) bénéficiaire d'une protection internationale (statut de réfugiés ou sous protection subsidiaire) dont le problème d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières, d'insertion sociale ou d'un cumul des deux, liées en grande partie par un niveau récent d'intégration, culturel et d'apprentissage du français.

### OBJECTIFS

L'accompagnement vise à apporter :  
 un soutien au ménage dans ses difficultés quotidiennes relatives à son logement en favorisant son autonomie et sa stabilité, et de fait son insertion sociale et professionnelle,  
 bailleur face aux problématiques du ménage.

- d'une part,  
 - d'autre part, une sécurisation du

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En articulation étroite avec les autres dispositifs favorisant l'intégration socio-professionnelle des réfugiés déployés sur le territoire, cette action d'accompagnement consiste notamment à :

- S'assurer de l'adhésion des ménages à la démarche d'accompagnement par la signature d'un contrat d'engagement mutuel entre l'association et chaque ménage accompagné,
- Accompagner les ménages dans leurs démarches administratives, sociales, d'accès aux droits et aux soins et dans la gestion de leur parcours locatif au sein du logement (ménage déjà locataire, ou en cours d'accès d'un logement, accompagné ou non d'une mesure IML). La captation ne relevant pas du porteur du projet, concernant ce dernier point, l'admission dans le dispositif sera subordonnée à l'examen de la cohérence des possibilités financières du ménage au regard de son projet de vie (accessibilité, proximité d'un bassin d'emploi, d'écoles ou de services spécifiques),
- Dans le cadre de l'accès des ménages au logement, l'association peut, si le besoin est avéré, solliciter le Fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- Accompagner les ménages dans leurs problématiques spécifiques de BPI : CIR, rapprochement familial, renouvellement de séjour...
- Favoriser la transition vers un accompagnement de droit commun à l'issue de la période dans le dispositif (AVDL le cas échéant),
- Favoriser le développement des partenariats avec l'ensemble des administrations, opérateurs et acteurs de l'intégration durable des ménages réfugiés.

### DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT (par ménage)

6 mois (renouvelable 1 fois). Des modulations sont toutefois possibles en fonction du besoin réel d'accompagnement.

### EFFECTIF

1 ETP pour l'accompagnement de 15 à 20 ménages

### PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation SIAO

### CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

Nombre indicatif de 180 mois mesures sur le territoire gapençais, extension à Briançon, Embrun et autres bassins d'emploi (stations balnéaires et touristiques) des Hautes-Alpes en fonction du projet de vie du ménage.

### EVALUATION

- Un bilan trimestriel par ménage suivi sera à transmettre à la DDCSPP (selon le document joint)

## ASPECT FINANCIER

Pas de participation financière.

Paiement du loyer et des charges afférentes au logement à la charge du ménage.